



Liberté  
Égalité  
Fraternité



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES  
DE CITOYEN SAUVETEUR – PSC

Pantin, le 10/05/2025

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2020 portant habilitation de la Fédération Nationale de Protection Civile pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n°111887, établi en date du 10/05/2025;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, déclarant que

**Mme. Alicia LE BRUN,**  
né(e) le 30/12/2003 à Meudon (92)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen sauveteur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,  
délivre à **Mme. Alicia LE BRUN** le présent certificat de compétences.

François Richez

PSC - FNPC - n°PSCPC2025/29519/91 111887 900298

Document dématérialisé. L'authenticité de ce document peut être contrôlée sur la page  
<https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/?check=CRWTKJ14W6>

